



DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MONLET
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Le conseil municipal s'est réuni le Vendredi 14 Avril 2023, à 18heures 30, sous la présidence de Michel DESSIMOND, Maire

Nombre de conseillers en exercices : 09

Quorum : 5

Nombre de conseillers présents :06

Nombre de conseillers votants : 08

Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER-Daniel PICOT-Laurent GARNIER-Raphaël SABY-Eric SOUBEYRE- Christine VALENTIN .

Etaient excusés : Frédéric DELOLME ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND
Roland MEYSSONNIER, excusé

Secrétaire de séance : M RITTER Philippe a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte de gestion 2022- Station-Service du Garay.*
- Vote du Compte Administratif 2022 -Station-Service du Garay*
- Vote du BP 2023-Station-Service du Garay.*
- Approbation du Compte de gestion 2022- Lotissement de la gare.*
- Vote du Compte Administratif 2022- Lotissement de la Gare.*
- Vote du BP 2023-Lotissement de la Gare.*
- Approbation du Compte de gestion 2022 -budget général.*
- Vote du Compte Administratif 2022 -budget général.*
- Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2022-budget/2023*
- Vote des Taxes 2023*
- Vote du BP 2023- Budget Général*
- Instauration de la fongibilité des crédits.*
- Approbation charte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.*
- Amortissement des travaux d'éclairage public.*

Projets de délibérations :

OBJET : 01/2023-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION /STATION SERVICE DU GARAY 2022

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ,les bordereaux de titres de recettes ,les bordereaux de Mandats ,le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à

recouvrer et l'état des restes à payer.

Avant d'avoir entendu et voté le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité des membres présents que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

OBJET : 02/2023 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022/STATION SERVICE DU GARAY

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M RITTER Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Michel DESSIMOND , Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. **M DESSIMOND a quitté la salle au moment du vote.**

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		129 558.21 €		81 284.11 €		210 842.32 €
Opérations de l'exercice	749 353.51 €	704 352.96 €	12 365.42 €	7 683.80 €	761 718.93 €	712 036.76 €
TOTAUX	749 353.51 €	833 911.17 €	12 365.42 €	88 967.91 €	761 718.93 €	922 879.08 €
Résultats de clôture		84 557.66 €		76 602.49 €		161 160.15 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		84 557.66 €		76 602.49 €		
RESULTATS DEFINITIFS		84 557.66 €		76 602.49 €		161 160.15 €

OBJET : 03/2023 VOTE DU BP 2023-STATION-SERVICE DU GARAY

M le Maire présente le budget prévisionnel 2023 de la Station-Service du Garay et le soumet au vote du Conseil Municipal

EXPLOITATION

DEPENSES
885 924

RECETTES
885 924

INVESTISSEMENT

DEPENSES
84 287

RECETTES
84 287

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents
- Approuve le budget 2023 de la Station -Service du Garay comme arrêté ci-dessus.

OBJET : 04/2023-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT DE LA GARE 2022

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ,les bordereaux de titres de recettes ,les bordereaux de Mandats ,le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Avant d'avoir entendu et voté le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare à l'unanimité des membres présents que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

OBJET : 05/2023 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE LA GARE / 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M RITTER Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Michel DESSIMOND , Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. **M DESSIMOND Michel a quitté la salle au moment du vote.**

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	ENSEMBLE

	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés				92 118.46 €		92 118.46 €
Opérations de l'exercice	96 565.40 €	94 275.43 €	83 395.43 €	96 565.40 €	179 960.83 €	190 840.83 €
TOTAUX	96 565.40 €	94 275.43 €	83 395.43 €	188 683.86 €	179 960.83 €	282 959.29 €
Résultats de clôture		- 2 289.97 €		105 288.43 €		102 998.46 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		- 2 289.97 €		105 288.43 €		102 998.46 €

OBJET : 06/2023 VOTE DU BP 2023-LOTISSEMENT DE LA GARE

M le Maire présente le budget prévisionnel 2023 du lotissement de la Gare et le soumet au vote du Conseil Municipal

EXPLOITATION

DEPENSES
85 685.43

RECETTES
85 685.43

INVESTISSEMENT

DEPENSES
188 683.89

RECETTES
188 683.89

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents
- Approuve le budget 2023 du lotissement de la gare comme arrêté ci-dessus.

OBJET : 07/2023-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CNE 2022

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de Mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Avant d'avoir entendu et voté le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité des membres présents que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

OBJET : 08/2023 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022/BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M RITTER Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Michel DESSIMOND , Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. **M DESSIMOND a quitté la salle au moment du vote.**

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	:	635 562.37 €		125 929.47 €		761 491.84 €
Opérations de l'exercice	460 911.34 €	706 960.09 €	518 432.60 €	587 451.73 €	979 343.94 €	1 294 411.82 €
TOTAUX	460 911.34 €	1 342 522.46 €	518 432.60 €	713 381.20 €	979 343.94 €	2 055 903.66 €
Résultats de clôture		881 611 .12 €		194 948.60 €		1 076 559.72 €
Restes à réaliser			44 000.00 €			- 44 000.00 €
TOTAUX CUMULES		881 611 .12 €		150 948 60 €		1 032 559.72€
RESULTATS DEFINITIFS						

OBJET : 09/2023-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022.

Après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2022 et statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022. Constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de clôture de : 881 611.12**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>Affectation à la Section d'Investissement du BP 2023</u>	
<u>Exécution du virement à la Section d'Investissement (compte 1068)</u>	330 000
<u>Solde Disponible</u>	551 611.12
<u>Affectation à la Section de Fonctionnement</u>	
<u>Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté du BP2023</u>	
<u>(Ligne 002)</u>	551 611.12

OBJET : 10/2023- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

M le Maire propose au conseil de reconduire les taux votés en 2022 dans la mesure où le budget 2023 a pu être préparé sans prévoir d'augmentation. Le produit des impôts évoluent grâce à l'augmentation des bases votées chaque année par le parlement. Par contre suite à l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation, les données de TH ont été réintroduites sur les états 1259 des communes et des EPCI

Pour 2023, les communes et les EPCI doivent à nouveau voter le taux de TH qui s'appliquera aux résidences secondaires et aux logements vacants. Il est donc fait obligation aux communes et aux EPCI de mentionner un taux de TH sur leur état 1259 et sur la délibération correspondante ; l'absence de taux de TH s'interprétant comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition actuels, à savoir :

- Taxe Foncière (bâti)	:	37.29 %
- Taxe Foncière non -bâtie	:	53.50 %
- Taxe d'habitation	:	9.57%

OBJET : 11/2023 VOTE DU BP 2023-COMMUNE

M le Maire présente le budget prévisionnel 2023 de la Commune et le soumet au vote du Conseil Municipal

FONCTIONNEMENT

DEPENSES
1 118 023

RECETTES
1 118 023

INVESTISSEMENT

DEPENSES
625 456

RECETTES
625 456

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- Approuve le budget 2023 de la Commune comme arrêté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

OBJET : 12/2023-INSTAURATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS 2023.

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 30/2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023 ;
Considérant que le conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser M le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

OBJET : 13/2023 APPROBATION CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOM2RATION DU PUY EN VELAY.

Dans le cadre de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et du projet de

territoire, une charte de gouvernance doit être adoptée par la communauté d'agglomération. Suite à sa présentation lors de la conférence des Maires du 18 novembre 2022 à l'hôtel-Dieu, le conseil municipal est appelé à se prononcer par délibération sur le projet avant son adoption définitive par le conseil communautaire.

La charte de gouvernance se décompose en cinq chapitres qui rappellent les principes fondateurs de l'Agglomération lors de la fusion, le projet de territoire, les instances de décision, d'information et de consultation des communes ainsi que les modalités de communication.

Le projet de charte de gouvernance est joint à la présente délibération.

Après en avoir débattu, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de charte de gouvernance proposé par la communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

OBJET : 14/2023 AMORTISSEMENT TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Vu la population de notre commune largement inférieure à 1500 habitants (430)

Vu l'obligation de procéder à l'amortissement des travaux d'éclairage public ; M le Maire propose au conseil de déterminer la durée.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Fixe la durée d'amortissement des travaux d'éclairage public à 15 ans.
- habilite le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution

Affaires Diverses :

Conseil d'exploitation de la DEA du 23/03/23

- La situation financière de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de l'Agglomération du Puy-en-Velay est saine avec, par exemple pour l'eau, un résultat net de clôture du BP22 de 4 983 093,52 €.
- Le périmètre de la DEA qui est passé de 12 à 72 communes nécessite un vaste programme de mise à jour des connaissances et de bilan de fonctionnement des installations qui est en cours. Cela devra se traduire dans les prochaines années par d'importants investissements à hauteur de 10 M€, notamment au niveau des 190 stations de traitement des eaux polluées maintenant gérées par la DEA.
- Les investissements concernant Monlet concernent la réfection de la canalisation d'eau potable reliant Bréchnignac à Malaguet pour 80 k€ (programme sur deux ans), un forage exploratoire au flanc du Mont Bar pour palier l'arrêt de la station de Pinet pour 70 k€, l'acquisition d'un camion-citerne agréé alimentaire pour les dépannages en cas de sécheresse et le nettoyage des réservoirs pour 120 k€, la remise à niveau de la télégestion des ouvrages anciennement maintenus par le SGEV pour 150 k€ et l'étude d'une interconnexion Monlet/Allègre pour 50 k€.
- La lutte contre la pénurie d'eau se poursuit. Les appels à la sobriété commencent à porter leurs fruits et on constate une tendance à la baisse de la consommation des ménages. Une tarification différenciée en fonction de la consommation est à l'étude. Malgré l'augmentation des coûts, la DEA a décidé de maintenir son programme de renouvellement des canalisations fuyardes.

Recensement

Les opérations de recensement se sont terminées en temps et heure au mois de janvier et la commune a pu fournir à l'INSEE toutes les informations demandées. Le conseil adresse ses

remerciements à Jacques Prunet, notre agent recenseur. Le résultat officiel sera connu au deuxième semestre.

Adressage

- Le plan de numérotation dans les villages qui en sont encore dépourvu est achevé.
- Nous renseignons actuellement la base de donnée nationale.
- Les plaques de numéros sont commandées et la pose devrait intervenir dans le courant de l'été.

Entretien des fossés

L'entreprise Pastre a été recrutée pour réaliser le programme de curage des fossés.

Entretien des voiries

Le programme annuel d'entretien des voiries portera sur les secteurs de Barribas, Chardas, le Bourg et Estublac.

Il sera réalisé par les entreprises Malfant et Pastre.

Journée citoyenne de débroussaillage

La population est invitée à participer le 23/04 à une opération de débroussaillage de la coursière du Pas de l'Ane. La précédente opération, programmée en décembre avait dû être annulée au dernier moment en raison de la neige.

Travaux à la salle polyvalente

Le sas d'entrée de l'appartement de la salle polyvalente a été remplacé.

Entretien des lavoirs

L'Association de réinsertion MEYGALITE a été recrutée pour des travaux en cours sur les lavoirs de Barribas et Chardas.

Travaux sur la coursière des Ardennes

L'Association de réinsertion MEYGALITE a été recrutée pour réaliser une passerelle en bois qui permettra le franchissement en toute sécurité du gué sur la Borne au niveau d'Estublac.

Vélorail d'Allègre à Malaguet

Réalisé en partenariat avec l'agglomération du Puy-en-Velay, le Parc Livradois-Forez, le syndicat ferroviaire, la Région et les communes d'Allègre et Monlet, cet équipement a connu un franc succès lors de sa première saison.

Si le départ à Allègre a été bien aménagé, l'arrivée à Malaguet est encore insuffisamment équipée.

Pour y pallier, l'Agglomération a acquis l'ancienne gare de Malaguet qui sera aménagée pour accueillir le public.

Par ailleurs, une fresque va être implantée le long du quai de la zone de retournement en face des bancs.

Philippe RITTER : Secrétaire de séance

Michel DESSIMOND : Maire